FFSA COUPE DE FRANCE RALLYE

WWW.ASA.CORSICA

LIGUE CORSE DU SPORT AUTOMOBILE

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA GROUPE COMPETITION

RALLYE NATIONAL DI BALAGNA 2026

MODERNE / VHC / VHRS / VMRS

REGLEMENTS



Alexandre sempre à fianc'à noi

11/12/13 DI DICEMBRE DI U 2026

VITO CORSE · TélePaese · SPLENDID HOTEL ILE ROUSSE · SAINT JOSEPH · EUROMAT · SFC RALLYE · AIR CORSICA · CORSICA linea · GT2i · NOSTALGIE LES PLUS GRANDES CHANSONS · DRIVALIA Mobility Store · COLLETTIVITÀ DI CORSICA COLLECTIVITÉ DE CORSE · VILLE DE CALVI · VILLE DE L'ILE ROUSSE

PHOTO DAMIEN SAULNIER

SOMMAIRE

Ce règlement particulier Sportif complète la réglementation générale des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME
PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

ARTICLE 1. ORGANISATION

COMITÉ D'ORGANISATION
1.1P. OFFICIELS
1.2P. ÉLIGIBILITÉ
1.3P. VÉRIFICATIONS

ARTICLE 2. ASSURANCES

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS
3.1.5P. Modalités et date limite d'engagement.
3.1.10P. Nombre d'engagés maximum.
3.1.11P. Droits d'engagements.
3.1.12P. Acceptation de la demande d'engagement.
3.2P. ÉQUIPAGES
3.3P. ORDRE DE DÉPART

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES
4.2P. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES
4.3P. ASSISTANCE

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION
6.2P. RECONNAISSANCES
6.2.1P. Nombre de passage en reconnaissance.
6.2.5P. Durée.
6.3P. CARNET DE CONTRÔLE
6.4P. CIRCULATION

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DÉPART
7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES
7.2.11P. Signes distinctifs.
7.3P. CONTRÔLE DE PASSAGE - CONTRÔLE HORAIRE – MISE HORS COURSE
7.4P. CONTRÔLE DE REGROUPEMENT
7.5P. ÉPREUVES SPÉCIALES (ES)
7.6P. PARC FERMÉ

ARTICLE 8. RÉCLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

ARTICLE 10. PRIX

10.1P. REMISE DES PRIX

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès obtention du visa
Distribution du carnet d'itinéraire en ligne		Vendredi 4 décembre 2026
Ouverture des engagements		mardi .1. septembre 2026
Clôture des Engagements		Lundi 30 novembre 2026 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Vendredi 4 décembre 2026
Reconnaissances		les samedi 5 et dimanche 6 décembre et les mercredi 9 et jeudi 10 décembre 2026 de 08 h 00 à 17 h 00.
Permanence du Rallye	ASA CORSICA PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Jusqu'au jeudi 10 décembre 2026 du vendredi 11 décembre 2026 au dimanche 13 décembre 2026
Vérifications Administratives	Mairie de l'ILE ROUSSE	Vendredi 11 décembre 2026 De 14h00 à 20h00
Vérifications Techniques	Transports COSTA	Vendredi 11 décembre 2026 De 14h15 à 20h15
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ et des heures et ordres de départ de la 1ère étape	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 11 décembre 2026 A 22h00
Départ de la 1ère étape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 12 décembre 2026 A 07h00 le 1er VHC
Arrivée de la 1ère section pour reclassement	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 12 décembre 2026 A 10h01
Départ de la 2ème section	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 12 décembre 2026 A 13h11 le 1er VHRS/VMRS
Arrivée de la 1ère étape	PLACE PAOLI L'ile Rousse	Samedi 12 décembre 2026 A 18h58
Affichage des résultats provisoires de la 1ère Section et des heures et ordres de départ de la 2ème Section	Sur SPORTITY	Samedi 12 décembre 2026 A 12h50
Affichage des résultats provisoires de la 1ère étape et des heures et ordres de départ de la 2ème étape		Samedi 12 décembre 2026 A 23h00
Départ de la 2ème étape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Dimanche 13 décembre 2026 A 07h00 1er moderne
Arrivée de la 2eme étape et fin de Rallye	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Dimanche 13 décembre 2026 A 13h21
Vérifications techniques finales	Garage COSTA L'Ile Rousse Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC	Dimanche 13 décembre 2026
Publication des résultats du rallye le :	Sur SPORTITY	

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1ère réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 11 décembre 2026 à 18h00
2ème réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Samedi 12 décembre 2026 à 11h30
3ème réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Samedi 12 décembre 2026 à 18h00
4ème réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Dimanche 13 décembre 2026 à 13h00
Secrétariat du Rallye	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 Mail : asacorsica@orange.fr	Jusqu'au Jeudi 10 décembre 2026
	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr	du Vendredi 11 décembre 2026 au Dimanche 13 décembre 2026
Permanence du Rallye - P.C. Course	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr	
Tableau Officiel d'Affichage	Sur SPORTITY	
P.C. Presse	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, du 11 au 13 Décembre 2026 le :

RALLYE NATIONAL DI BALAGNA 2026 (PEA)

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA **N° 709 en date du 25/09/2026** et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le N° 07/N/2026 en date du 04/09/2026.

Le **RALLYE NATIONAL DI BALAGNA 2026 (PEA)** est organisé conformément au règlement Sportif de la FFSA, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement. Il est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence nationale (ou internationale pour les étrangers) en cours de validité.
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, le Road Book, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas distribués mais à télécharger sur le site internet de l'ASA : www.asa.corsica

COMITÉ D'ORGANISATION

Président : P. BOÏ
Vice-Présidents A. SODINI
Secrétaire : S. CASASOPRANA
Trésorier : D. PAREIN

Membres	: F. GUICHARD	J.C. FEDERICCI	V. ROUSTAND
	J. BOI	V.GORGUILO	N. CRUCY
	C. SODINI	J. SANTONI	P. CONNAULT
	H. PINET		

Adresse du Secrétariat Permanent	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO	Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	P. BOUTEILLER	128253
Directeur de Course Adjoint	N. BONNET	7422
Adjoints à la Direction de Course	S. ZYCH	3416
	I GARREAU	22048
(Nouveau départ)	S. CASASOPRANA	213012
Président du Collège des Commissaires Sportifs	J ANDREANI	5820
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	A. MAHE	15449
	A. ROSSI	7529
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	F. ZYCH	4626
Observateur FFSA	J.C. BESSAOU	324723
Délégué à l'Organisateur technique	L.FABRE	49196
Directeur de course délégué Véhicule Tricolore	G. GHIGO	1967
Directeurs d'Epreuves Spéciales	S. CACCAVELLI	6471
	P.MARIANI	4060

Commissaire Technique responsable	M.MACCOLINI	228892
	S. MASCLAUX	22936
Commissaire Technique Nouveau départ	JP. FORESTELLO	11620
Commissaires Techniques	V. ROUSTAND	122514
	H. PINET	11855
	L. BORDERON	183288
	M.MAIANO	37395
Chargés des relations avec les concurrents	I.FORESTELLO	138486
	C.FLORIO	23736
	F. JACQUEMOUD	220400
Médecin chef	C.LESPIAUCQ	46467
Responsable Commissaires	S.CASASOPRANA	213012
Responsable Matériel	F. GUICHARD	226552
Responsable PC Temps et Geoloc	CHRONOLIVE	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	S. CASASOPRANA	213012
Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques	N. BONNET	7422
Directeur de Course délégué à la Publicité		

1.2. ELIGIBILITÉ

Le **RALLYE NATIONAL DE BALAGNE 2026 (PEA)** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2027 Coefficient 4.
- Le Championnat de la ligue corse du sport Automobile.
- Le Challenge de l'A.S. A CORSICA.

1.3. VERIFICATIONS

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques prévues **le vendredi 11 décembre 2026 de 14h00 à 20h15**, à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse, par mail et par affichage sur Sportity

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au Règlement Standard de la F.F.S.A.

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en Parc Fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.2. LE DÉPART SERA REFUSÉ à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12. CONTRÔLE FINAL
Les vérifications techniques finales seront effectuées au :

- **Garage Costa L'ile Rousse**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au **RALLYE NATIONAL DE BALAGNE 2026 (PEA)** doit s'engager en ligne sur engagements.ffsa.org et ensuite adresser au secrétariat du rallye ***ASA CORSICA - Parc d'activité de la Gravona Lieu-dit Sinale – 20167 TAVACO***, la feuille d'engagement le règlement et les papiers, avant le **lundi 30 Novembre 2026 à Minuit**,

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de : (180 toutes confondues)

3.1.11. Les droits d'engagement **avec la publicité facultative des organisateurs.**
sont fixés à :
- **650€ + 50€ de Géolocalisation = 700€**
- **1300 € +50 sans la publicité facultative des organisateurs.**

POUR LES LICENCIES 100% ASA CORSICA
- **600€ + 50€ de Géolocalisation = 650€**
- **1200 € +50 sans la publicité facultative des organisateurs.**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ de la 1ère étape sera établi selon l'ordre prévu par le Règlement Standard des Rallyes.
Pour la 1ére. Section les modernes partiront après les VHC.
Un reclassement sera établi pour la 2ème section à l'issue de ES 2.
Pour la 2ème. étape, l'ordre de départ sera établi à l'issue de la dernière ES courue.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2. PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
Parc d'assistance à la plage d'Algajola

4.8. CARBURANT

L'équipage ou son représentant devra déclarer sur la feuille d'engagement : le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 **Identification des voitures**

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2 **Publicité obligatoire** (sur Plaques de rallyes, Panneaux de portières et plaque d'immatriculation avant)
- Défini par additif à venir

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise).

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additif.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le **RALLYE NATIONAL DE BALAGNE 2026 (CPEA)** représente un parcours de **409.200** Kms.
Il est divisé en **2** étapes et **5** sections.
Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **125.920** Km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes

Samedi 12 décembre 2026 **Total :70.380 Kms**

1ère étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE
:

ES 1 / 3 / 5 TESA / FELICETO	13.050 KMS X 3 = 39.150 Kms
ES 2 / 4 / 6 CATERI / MONTEGROSSO	10.410 KMS X 3 = 31.23 Kms

Dimanche 13 décembre 2026 :

- **2ème étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE** **Total :55.540 Kms**

ES 7 et 8: GALERIA / NOTRE DAME DE LA SERRA	27.770 KMS X 2 = 55.540 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire "

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, parcs de regroupement etc… sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.
L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge atomique, aucune contestation n'étant admise sur ce point.
L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).
Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) au maximum.

6.2.5. Les jours de reconnaissances autorisés sont les samedi 5 et dimanche 6 décembre et les mercredi 9 et jeudi 10 décembre 2026 de 08 h 00 à 17 h 00.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1. DÉPART

Le départ de la 1ère étape le Samedi 12 décembre 2026.
VHC, Moderne, VHRS/VMRS, 1er départ :07h00

Le départ de la 2ème section sera le samedi 12 décembre 2026 dans l'ordre du classement à l'issue de ES 2.
VHRS/VMRS, VHC, Moderne, 1er départ à13h31

Le départ de la 2eme étape sera le dimanche 13 décembre 2026 dans l'ordre du classement de la 1ére étape
Moderne, VHC, VHRS/VMRS, 1er départ 7h00

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles, pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de la 2e étape, après validation du commissaire technique. »

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.
Affichage : Sur SPORTITY

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

PRIX EN ESPECES **Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce Rallye.**

COUPES

♦	**Aux trois premiers du Classement Général**	**2x3**	**6**
♦	Au 1er de chaque classe	**2x34**	**68**
♦	Coupe des Dames	**2x1**	**2**
♦	Une coupe récompensera un commissaire de route ayant participé à l'épreuve	**1x1**	**1**
		TOTAL des COUPES	**78**

TOUTES LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES.

Le TROPHEE FRANCISCI

Le TROPHEE BANDINI

Le TROPHEE LEONI Alexandre

10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix du **RALLYE NATIONAL DE BALAGNE 2026 (CPEA)** aura lieu le **dimanche 13 décembre 2026 sur le podium place PAOLI à L'ILE ROUSSE.**

RALLYE VHC DI BALAGNA 2026

Ce règlement particulier complète :
Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès obtention du visa
Distribution du carnet d'itinéraire en ligne		Vendredi 4 décembre 2026
Ouverture des engagements		Lundi .1. septembre 2026
Clôture des Engagements		Lundi 30 novembre 2026 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Vendredi 4 décembre 2026
Reconnaissances		les samedi 5 et dimanche 6 décembre et les mercredi 9 et jeudi 10 décembre 2026 de 08 h 00 à 17 h 00.
Permanence du Rallye	ASA CORSICA PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Jusqu'au jeudi 10 décembre 2026 du vendredi 11 décembre 2026 au dimanche 13 décembre 2026
Vérifications Administratives	Mairie de l'ILE ROUSSE	Vendredi 11 décembre 2026 De 14h00 à 20h00
Vérifications Techniques	Transports COSTA	Vendredi 11 décembre 2026 De 14h15 à 20h15
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ et des heures et ordres de départ de la 1ère étape	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 11 décembre 2026 A 22h00
Départ de la 1ère étape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 12 décembre 2026 A 07h00 le 1er VHC
Arrivée de la 1ère section pour reclassement	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 12 décembre 2026 A 10h01
Départ de la 2ème section	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 12 décembre 2026 A 13h31 le 1er VHRS/VMRS
Arrivée de la 1ère étape	PLACE PAOLI L'ile Rousse	Samedi 12 décembre 2026 A 18h43
Affichage des résultats provisoires de la 1ère Section et des heures et ordres de départ de la 2ème Section	Sur SPORTITY	Samedi 12 décembre 2026 A 13h15
Affichage des résultats provisoires de la 1ère étape et des heures et ordres de départ de la 2ème étape		Samedi 12 décembre 2026 A 20h00
Départ de la 2ème étape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Dimanche 13 décembre 2026 A 07h00 1er moderne
Arrivée de la 2eme étape et fin de Rallye	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Dimanche 13 décembre 2026 A 13h41

Vérifications techniques finales	Garage COSTA L'Ile Rousse Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC	Dimanche 13 décembre 2026
Publication des résultats du rallye le :	Sur SPORTITY	

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1ère réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 11 décembre 2026 à 18h00
2ème réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Samedi 12 décembre 2026 à 11h30
3ème réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Samedi 12 décembre 2026 à 18h00
4ème réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Dimanche 13 décembre 2026 à 13h00
Secrétariat du Rallye	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 Mail : asacorsica@orange.fr	Jusqu'au Jeudi 10 décembre 2026
	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr	du Vendredi 11 décembre 2026 au Dimanche 13 décembre 2026
Permanence du Rallye - P.C. Course	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr	
Tableau Officiel d'Affichage	Sur SPORTITY	
P.C. Presse	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise 11, 12 et 13 décembre 2026 : une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

RALLYE VHC DI BALAGNA 2026

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA **N° 709 en date du 25/09/2026** et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le N° 07/N/2026 en date du 04/09/2026.

Ce rallye sera jumelé au **Rallye National di BALAGNA 2026 (PEA)** et empruntera le même parcours

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, le Road Book, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas distribués mais à télécharger sur le site internet de l'ASA : www.asa.corsica

COMITÉ D'ORGANISATION

Président	: P. BOÏ		
Vice-Présidents	A. SODINI		
Secrétaire	: S. CASASOPRANA		
Trésorier	: D. PAREIN		
Membres	: F. GUICHARD	J.C. FEDERICCI	V. ROUSTAND
	J. BOI	V.GORGUILO	N. CRUCY
	C. SODINI	J. SANTONI	P. CONNAULT
	H. PINET		
Adresse du Secrétariat Permanent		ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO	Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	N. BONNET	7422
Adjoints à la Direction de Course	S. ZYCH	3416
	I.GARREAU	22048
(Nouveau départ)	S. CASASOPRANA	213012
Président du Collège des Commissaires Sportifs	J ANDREANI	5820
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	A. MAHE	15449
	A. ROSSI	7529
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	F. ZYCH	4626
Observateur FFSA	J.C. BESSAOU	324723
Délégué à l'Organisateur technique	L. FABRE	49196
Directeur de course délégué Véhicule Tricolore	G. GHIGO	1967
Directeur de course délégué Véhicule 00		
Directeur d'Epreuves Spéciales	S. CACCAVELLI	6471
	P. MARIANI	4060

Commissaire Technique responsable	H. PINET	183288
Commissaire Technique Nouveau départ	JP. FORESTELLO	11620
Commissaires Techniques	V. ROUSTAND	122514
	M.MAIANO	37395
	M.MACCOLINI	228892
	L. BORDERON	28482
Chargés des relations avec les concurrents	I.FORESTELLO	138486
	C.FLORIO	23736
	F. JACQUEMOUD	220400
Médecin chef	C.LESPIAUCQ	46467
Responsable Commissaires	S.CASASOPRANA	213012
Responsable Matériel	F. GUICHARD	226552
Responsable Geoloc	CHRONOLIVE (Sylvain)	
Responsable PC Temps	CHRONOLIVE (Sylvain)	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	S. CASASOPRANA	213012
Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques	N. BONNET	7422

1.2P. ELIGIBILITE

le Rallye VHC di Balagna 2026 compte pour la Coupe de France 2027 Coefficient 2.

1.3. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne,

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

REGLEMENTATION TECHNIQUE

La réglementation technique de base est contenue dans les Annexes K et J du Code Sportif de la FIA.
Les Annexes K et J complètes (voitures éligibles, préparation, sécurité, publicité) particulières aux Véhicules Historiques de Compétition, sont également disponibles sur le site www.ffsa.org
Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition).
En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH Inter /PTHN.
La FFSA reste propriétaire du PTH Inter/PTHN qui doit obligatoirement être signé par le concurrent.
Tout changement de propriétaire doit être indiqué.
Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.
Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à une compétition, pourra contacter le Service Technique VHC, via un courrier (ou courriel) avec la copie de sa fiche d'engagement, afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette compétition en Catégorie Classic

Dans ce cas, pas de passeport 3 volets « Classic » délivré, seule l'attestation est nécessaire.
La voiture sera admise en Catégorie Classic sous réserve que les équipements de sécurité soient en conformité avec les exigences en vigueur au jour du rallye.

Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période.
Les rampes de phares additionnelles utilisées en période peuvent aussi être équipées d'ampoules de type "LED", étant entendu que les équipements de type "Xénon" restent interdits pour l'ensemble des VHC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Voir règlement particulier du Rallye moderne, :

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à **20 voitures** maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de : (180 tout confondu)

3.1.11. Les droits d'engagement **avec la publicité facultative des organisateurs.**
sont fixés à :

- **550€ + 50€ de Géolocalisation =600€**
- **1100 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée qui si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre la 1ere page du PTH (Passeport Technique Historique) ou PTN

3.3.P : ORDRE DE DEPART :

Conforme aux règles spécifiques VHC 2026.

ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2026 et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2026.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURE ET PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le **RALLYE VHC DI BALAGNA 2026 représente un parcours de 432.040 Kms.**
Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.
Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 125.92 Km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :
Idem au rallye de support moderne (Rallye National di BALAGNA 2026(PEA)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire "

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, parcs de regroupement etc… sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.
L'heure officielle du rallye est l'heure atomique aucune contestation n'étant admise sur ce point.
L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).
Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. Voir règlement moderne

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme aux règles spécifiques VHC 2026 FFSA

ARTICLE 10: PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

10.1P. REMISE DES PRIX

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Rallye VHRS DI BALAGNA 2026

Ce règlement particulier complète :
Le règlement standard des rallyes FFSA 2026, le règlement standard des rallyes VHRS FFSA 2026 et les règles spécifiques des rallyes VHRS FFSA 2026

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Voir règlement particulier du Rallye VHC :

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Idem règlement particulier du Rallye VHC.

ADRESSES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 11,12 et 13 décembre 2026 un Rallye de Véhicules Historiques de Régularités Sportives dénommé :

RALLYE VHRS DI BALAGNA 2026

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA **N° 709 en date du 25/09/2026** et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le N° 07/N/2026 en date du 04/09/2026.

Ce rallye sera jumelé au **RALLYE NATIONAL DI BALAGNA 2026 (PEA)** et empruntera le même parcours

COMITÉ D'ORGANISATION

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	N. BONNET	7422
Adjoints à la Direction de Course	S. ZYCH	3416
	I.GARREAU	22048
(Nouveau départ)	S. CASASOPRANA	213012
Président du Collège des Commissaires Sportifs	J ANDREANI	5820
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	A. MAHE	15449
	A. ROSSI	7529
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	F. ZYCH	4626
Observateur FFSA	J.C. BESSAOU	324723

Délégué à l'Organisateur technique	L. FABRE	49196
Directeur de course délégué Véhicule Tricolore	G. GHIGO	1967
Directeur d'Épreuves Spéciales	S. CACCAVELLI P.MARIANI	6471 4060
Commissaire Technique responsable	H. PINET	183288
Commissaire Technique Nouveau départ Commissaires Techniques	JP. FORESTELLO V. ROUSTAND M.MAIANO M.MACCOLINI L. BORDERON	11620 122514 37395 228892 28482
Chargés des relations avec les concurrents	I.FORESTELLO C.FLORIO F. JACQUEMOUD	138486 23736 220400
Médecin chef	C.LESPIAUCQ	46467
Responsable Commissaires	S. CASASOPRANA	213012
Responsable Matériel	F. GUICHARD	226552
Responsable Geoloc	CHRONOLIVE (Sylvain)	
Responsable PC Temps	CHRONOLIVE (Sylvain)	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	S. CASASOPRANA	213012
Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques	N. BONNET	7422

1.2. ELIGIBILITÉ

Le **RALLYE VHRS DI BALAGNA 2026** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHRS 2027.
- Le Championnat de la ligue corse du sport Automobile.
- Le Challenge de l'A.S. A CORSICA.

1.3. VERIFICATIONS

Conforme au Règlement standard des Rallyes de Régularité Sportive.

1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :
- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture,
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.
- pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.
Il n'y aura pas de vérifications finales.

1.3.4 Un briefing oral ou écrit sera obligatoirement organisé par le DC VHRS le vendredi 12 décembre 2025.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf tarif

3.1.5P. Conforme au règlement particulier du Rallye VHC.
3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 180 tout confondue.

3.1.11P. DROITS D'ENGAGEMENT
3.1.11. Les droits d'engagement **avec la publicité facultative des organisateurs.**
sont fixés à :
- **500€ + 50€ de Géolocalisation = 550€**
- **1000 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée qui si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.2 L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse). Conforme au règlement standard FFSA.

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Sont admises les voitures

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Catégorie Régularité Historique Sportive : construite jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.
Un extincteur de 2 Kg minimum est obligatoire

Les voitures doivent être conformes au code de la route.
Un extincteur et un triangle de signalisation avec 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.
Lors des zones de régularité, pour le concurrent ayant choisi les moyennes hautes, les arceaux de sécurité et les harnais sont conseillés.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.2. EQUIPEMENTS

4.2.2.. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon …) sont prohibées.

4.2.3. EQUIPEMENT ELECTRONIQUE

Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture.

Cependant, un seul instrument à l'affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip / Twin Master, Rétrotrip, Belmogtwin, ...) mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification. Cependant, l'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, téléphone, ordinateur) est toléré à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage. Aucun de ces appareils ne devra être fixé de manière définitive sur la voiture.

4.2.4. PHARES

L'ajout de phares additionnels est autorisé et être strictement limité à un maximum de 4 (quatre) phares par voiture. Leur allumage/extinction devra se faire dans le respect des règles fixées par le Code de la Route.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Voir règlement particulier du Rallye de support

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.
Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

7.1. DÉPART

Conforme au règlement standard FFSA.
Idem au règlement particulier du Rallye VHC.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

a)	Commissaire de route	Chasuble ORANGE	**« Commissaire »**
b)	Chef de Poste	Chasuble ORANGE	« Chef de Poste »
c)	Relation Concurrents	Chasuble ROUGE	« Relation Concurrents »

7.2.2. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées

7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3 Km/h par temps de pluies faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte
La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :
- 1 ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

7.5.4. ZONES DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier

concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

7.6. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.
Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.
Un classement général sera fait pour chaque moyenne avec ou sans instruments
Catégorie Régularité Historique Sportive

- Moyenne haute avec instruments et sans instruments
- Moyenne intermédiaire avec instruments et sans instruments
- Moyenne basse avec instruments et sans instruments

A titre d'information le classement, toutes moyennes confondues, pourra être affiché à la fin du rallye.
En cas d'exæquo les concurrents seront départagés suivant :
- Le nombre de ZR remportées,
- Le meilleur résultat dans la 1ère ZR,
- Le meilleur résultat dans la 2ème ZR,
- etc.

ARTICLE 10 : COUPES et TROPHEES

Conforme au règlement standard FFSA.

RALLYE VMRS DI BALAGNA 2026

Ce règlement particulier complète :
Le règlement standard des rallyes 2026, DU VHC 2026, DU VHRS 2026 et les règles spécifiques des rallyes Moderne de Régularité Sportive VMRS 2026

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Voir règlement particulier du Rallye VHC,

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Idem règlement particulier du Rallye VHC.

ADRESSES

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 11, 12 et 13 décembre 2026, un Rallye de Véhicules de Régularités Sportives dénommé :

RALLYE VMRS DI BALAGNA

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA **N° 709 en date du 25/09/2026** et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le N° 07/N/2026 en date du 04/09/2026.

Ce rallye sera jumelé au **RALLYE VHRS DI BALAGNA 2026 et** empruntera le même parcours.

COMITÉ D'ORGANISATION

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	N. BONNET	7422
Adjoints à la Direction de Course	S. ZYCH	3416
	I.GARREAU	22048
(Nouveau départ)	S. CASASOPRANA	213012
Président du Collège des Commissaires Sportifs	J ANDREANI	5820
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	A. MAHE	15449
	A. ROSSI	7529
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	F. ZYCH	4626

Observateur FFSA	J.C. BESSAOU	324723
Délégué à l'Organisateur technique	L. FABRE	49196
Directeur de course délégué Véhicule Tricolore	G. GHIGO	1967
Directeur d'Épreuves Spéciales	S. CACCAVELLI P. MARIANI	6471 4060
Commissaire Technique responsable	H. PINET	183288
Commissaire Technique Nouveau départ Commissaires Techniques	JP. FORESTELLO V. ROUSTAND M.MAIANO L. BORDERON M.MACCOLINI	11620 122514 37395 28482 228892
Chargés des relations avec les concurrents	I.FORESTELLO C.FLORIO F. JACQUEMOUD	138486 23736 220400
Médecin chef	C.LESPIAUCQ	46467
Responsable Commissaires	S. CASASOPRANA	213012
Responsable Matériel Responsable Geoloc	F. GUICHARD CHRONOLIVE (Sylvain)	226552
Responsable PC Temps	CHRONOLIVE (Sylvain)	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	S. CASASOPRANA	213012
Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques	N. BONNET	7422

1.3. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture,
- attestation d'assurance,
- vignette de contrôle technique,
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.
- Pour toute demande de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

1.3.4 Un briefing oral ou écrit sera obligatoirement organisé par le DC VHRS, VMRS le vendredi 12 décembre à 17h30.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye Moderne :

3.1.5P. Idem au règlement particulier du Rallye VHC.
3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **10 jusqu' 180 tout confondue**.

3.1.11. Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs.
sont fixés à :

- 500€ + 50€ de Géolocalisation = 550€
- 800 € sans la publicité facultative des organisateurs.

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée qui si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

3.2. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.2 L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse). Conforme au règlement standard FFSA.

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :

▪ LPRS - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, A PARTIR DU 01 JANVIER 1997.

▪ LTRS - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, A PARTIR DU 01 JANVIER 1997.

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Un extincteur et un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.
.
Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.2. PNEUMATIQUES

Homologation route.
Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.
Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.
Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine.
Il pourra être ajouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture

4.3.1 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Voir règlement particulier du Rallye de support (décret n° 2012 – 312 du5/3/12).

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.
Voir règlement particulier du Rallye VHC.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

Idem au règlement particulier du Rallye VHRS.

7.1. DÉPART

Conforme au règlement standard FFSA.
Idem au règlement particulier du Rallye VHRS.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

d)	Commissaire de route	Chasuble ORANGE	**« Commissaire »**
e)	Chef de Poste	Chasuble ORANGE BARRE	« Chef de Poste »
f)	Relation Concurrents	Chasuble ROUGE	« Relation Concurrents »

7.2.2. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées

7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3 Km/h par temps de pluies faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte
La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h
En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :
- 1 ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2 -ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

7.5.4. ZONES DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.
Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

. 7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE
Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

7.6. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.
Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement général VMRS.

ARTICLE 10 : COUPES et TROPHEES

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye VHC